

Frais de déplacement, le compte n'y est pas ! LE RAS LE BOL DES AGENTS !!

Dans un contexte de restrictions budgétaires marqué par plusieurs années de gel du point d'indice, par la dépréciation des carrières et le tassement de la grille indiciaire, par la non revalorisation des régimes indemnitaires, la question des frais de déplacement est un sujet crucial pour la CGT Finances Publiques car il pèse toujours plus fortement sur le pouvoir d'achat des personnels.

Pour la CGT la situation est inadmissible !

Inadmissible que les agents en soient de leurs frais pour aller travailler !!!

Inadmissible que le barème des indemnités kilométriques soit inchangé depuis 2008 et qu'il soit différent de celui que cette même administration accorde aux contribuables !!!

Inadmissible que les agents attendent des mois pour être remboursés !!!

Les collègues qui se déplacent dans l'intérêt de l'administration, pour leurs missions, pour la formation ou accomplir leur mandat de représentant du personnel, n'ont pas à y être de leur poche et n'ont pas à supporter en plus les conséquences des coupes faites dans les budgets des directions. Le contexte budgétaire et les blocages de CHORUS FDD ne peuvent et ne doivent pas conduire des directions à reporter le remboursement de frais ou à faire des choix budgétaires locaux néfastes pour les agents et les missions. Des solutions immédiates doivent être trouvées pour régler toutes les situations en cours, et il y en a !!

La CGT exige de la Direction générale qu'elle porte d'urgence et très fort au niveau de la Fonction publique ces revendications :

- ✓ Revalorisation du taux des indemnités kilométriques a minima à hauteur du barème fiscal de l'impôt sur le revenu ;
- ✓ Revalorisation du taux des indemnités de missions (nuitées et repas) ;
- ✓ Revoir et ajuster le dispositif de remboursement des taux repas (problème des communes limitrophes à la résidence d'affectation) ;
- ✓ Augmenter la part de l'employeur dans les abonnements de transport ;
- ✓ Rendre possible, pour les itinérants, l'accession aux prêts à taux zéro pour l'achat de leur véhicule qu'ils mettent à disposition de la DG, et revoir le montant de celui-ci, qu'il constitue une vraie aide, et non l'aumône !

La CGT porte régulièrement ces revendications de revalorisation de toutes les indemnités relatives aux frais engagés par les agents au niveau du ministère et de la Fonction publique.

La CGT rappelle des principes forts :

- L'agent qui engage des frais est en droit d'obtenir de l'administration soit une avance totale soit un remboursement juste correspondant en totalité aux frais qu'il a avancé ;
- Les délais de route et frais engagés (indemnités kilométriques, repas et hébergement) dans le cadre de la formation, y compris avec un départ le dimanche (pour les stages d'une semaine) doivent être pris en compte ;

Montreuil, le 30 septembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63



- Les frais de stationnement engagés ne doivent pas être limités à un remboursement basé sur 72 heures : c'est encore obliger les collègues à payer pour travailler et réaliser des économies sur le dos des agents !
- Les représentants du personnel dans l'exercice de leur mandat, qui engagent des frais liés à la préparation et à la tenue des réunions institutionnelles (CAP, CCP, CT, groupes de travail, locaux et nationaux), doivent pouvoir bénéficier d'avances et être remboursés de leurs frais conformément aux textes ;
- Un état de frais vérifié et validé par un Chef de service, ne doit pas être remis en cause : le remboursement est donc liquidable en tant que tel immédiatement ;

La CGT exige de revoir les modalités et les règles DGFIP (suite au GT du 15/11/2013) qui tendaient vers des solutions positives pour les agents, notamment leurs déclinaisons dans les directions locales s'agissant :

- Du choix de la résidence familiale ou administrative : ce doit être à l'agent de décider, après discussion avec le chef de service. Mais aujourd'hui il y a urgence à revoir ce point, notamment pour les géomètres ou vérificateurs amenés à passer ponctuellement au bureau, et pour les équipes de renfort au regard de la résidence d'affectation ;
- De la distinction entre trajet le plus court et trajet le plus rapide, et des horaires de travail dans des conditions d'exercice normales d'une mission ou d'une formation ;
- De la prise en charge, en cas de handicap, des frais de transport (notamment lorsqu'il y a transport en véhicule spécialisé non reconnu par la CRIFF) ;
- De la prise en charge des billets de train (Prem's, Loisir ou Pro) et des dépenses occasionnées par des changements de billet de dernière minute.



FDD CHORUS, mauvaise simplification !

Les frais de déplacement et de missions des agents de l'Etat et donc de la DGFIP stagnent désespérément, alors que les coûts d'entretien et de carburant ne cessent d'augmenter.

Répondre à ces problématiques ne peut se solder par une mesure de « simplification » et qui passe par un nouveau logiciel : CHORUS FDD. Pour le généraliser, la DG avait présenté un bilan positif lors du GT du 15/11/2013 : simplification réelle pour les agents, pas d'augmentation de charge pour les chefs de service et surtout impact favorable sur les délais de traitement. La CGT avait émis alors beaucoup de réserve et elle avait raison. La réalité est bien différente !!

L'interface est d'une telle complexité que les frais de déplacement mettent un temps infini à être saisis. Pire, les prétextes de blocage sont si nombreux (rupture des chaînes de validation, impossibilités de dématérialiser les pièces à proximité de son bureau, etc.) qu'on pourrait attendre plusieurs mois un remboursement. On pourrait ajouter encore la très grande difficulté à prendre en main l'application, avec pour seule aide un e-formation parfaitement insuffisante.

Il y a fort à parier que les agents n'ayant que quelques frais de missions annuels renonceront à se faire rembourser devant l'investissement nécessaire : une économie que l'administration centrale ne voit pas d'un mauvais œil (tout en démentant mollement...).

Pour la CGT, il est **inadmissible** que la DG puisse miser à terme sur des pertes financières des agents en période de vache maigre !

Pour toutes ces raisons, la CGT Finances Publiques exige :

- ✓ La saisie des CHSCT sur l'application FDD afin d'en mesurer l'impact sur les conditions de travail (temps de saisie, stress,...) ;
- ✓ Une formation adaptée à cette application et en présentiel ;
- ✓ Un temps de saisie revu à la baisse via une interface plus conviviale et simplifiée ;
- ✓ Une circulation des pièces justificatives simplifiée ;
- ✓ La simplification du circuit de validation.

Pour la CGT il y a urgence à ce que la Direction générale se saisisse de la question des frais de déplacement dans toutes ses dimensions, de la saisie aux aspects réglementaires, avec un seul objectif :

AUCUN AGENT NE DOIT Y ÊTRE D'UN EURO DE SA POCHE !

C'est pourquoi elle a quitté le GT FDD Chorus le 23 septembre, faute de réponses positives de la DG et qu'elle exigera des avancées lors du GT Frais de déplacements du 10 octobre prochain.